



Novembre 2022

**Rapport provisoire du Comité de surveillance du PERP dénommé  
« CARDIF Multi-Plus PERP » ou « BNP Paribas Multi-Placements PERP »**

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF et d'ASSUVIE, Compagnies d'assurance proches de BNP Paribas et de GROUPAMA. L'UFEP a également le statut de GERP pour la souscription des PERP.

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des Comités de Surveillance des PERP. Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce Comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance CARDIF et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel consultable sur le site de vote et sur le site de l'association.

**Membres du Comité de surveillance du CARDIF Multi-Plus PERP ou BNP Paribas Multi-Placements PERP**

M. Patrick JOACHIMSMANN, adhérent, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité,  
Mme Patricia CHASSAGNE, adhérente et ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine  
Indépendante,

Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, adhérente, ex-médiatrice auprès du réseau France de  
BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de  
services au public,

M. Jean-Louis CAYROL, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association,

M. Thibault COUTURIER, adhérent rentier, membre d'un conseil de surveillance du fonds de retraite  
d'une grande banque.

**EXTRAIT DU RAPPORT SPECIFIQUE DE VOTRE COMITE DE SURVEILLANCE (\*) -  
Les principales informations.**

Le présent document fera l'objet d'une mise à jour après l'arrêté des comptes au 31/12/2022 de l'assureur. Elle sera mise en ligne sur le site de vote et sur le site de l'UFEP.

**(\*) Rapport complet consultable sur le site de vote et disponible en version papier sur demande écrite qui doit être envoyée à l'adresse postale de l'UFEP à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023**

**Nombre d'adhérents au plan d'épargne au 30 septembre 2022 :** Le nombre d'adhérents continue de reculer à **10590** (vs 11416 au 31/12/2021) dont **758** en phase de rente (vs 737 au 31/12/2021). Par rapport à la fin 2021, on enregistre encore **1** nouvel adhérent (transfert entrant). Sur les 9 premiers mois 2022, on comptabilise **844** sorties (pour 32 M€) dont **570** rachats exceptionnels et transferts contre 999 il y a un an. A noter cependant que sur ces sorties 38 sont des transferts internes vers des Plans d'Epargne Retraite individuels (PERin) contre 524 l'année dernière. Ces chiffres reflètent bien entendu l'arrêt de la commercialisation de ce PERP fin 2019 et les lancements des nouveaux produits de retraite PERin. Les membres du comité de surveillance continuent d'intervenir régulièrement auprès de l'assureur (qui reste vigilant sur le sujet) afin que les rentiers ne pâtissent pas de la situation du fonds en euro cantonné en phase d'attrition.

**Encours des capitaux gérés :** Le total des capitaux gérés dans les deux composantes (phase de constitution et rente) de ce PERP, s'élève à **290 M€** (348 M€ fin 2021). Cet encours des capitaux se ventile à peu près pour moitié en unités de compte et sur le fonds en euros cantonné dont **32,4 M€** pour les rentes en cours de service qui sont obligatoirement gérées dans ce dernier support.

#### **Sorties des PERP de moins de 2000€ (loi Sapin)**

Dans le cadre de la loi Sapin votée en 2016 et sous réserve du respect de certaines conditions, les PERP de faibles montants peuvent faire l'objet d'un rachat exceptionnel. Sur les 9 mois de 2022, 34 dossiers de ce type ont été traités.

#### **Traitement des réclamations**

A la suite d'une demande de l'UFEP sur l'approche exhaustive du sujet « Réclamations » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales (CARDIF) sont maintenant indiquées et à partir du mois de mars 2022 sont également prises en compte les réclamations écrites traitées par le réseau BCEF (Retraite) de la banque BNP Paribas : à ce stade ces chiffres du réseau cité restent difficiles à interpréter.

De plus il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration ont exprimé le souhait que soit mentionné dans la mesure du possible le ratio des réclamations en fonction du nombre des opérations traitées.

Par ailleurs les nouvelles recommandations ACPR concernant les réclamations sont applicables à compter du 01/01/2023. Il s'agit de diminuer les délais de réponse, faciliter la saisine du Médiateur et activer les corrections au plus tôt. Un programme « clients mécontents doit viser à améliorer le traitement du moment « clé » de la réclamation dans le cadre du parcours client.

Globalement les réclamations baissent mécaniquement pour les PERP du fait des baisses du nombre des adhérents et du nombre des transferts.

A fin septembre 2022, on enregistre 8 réclamations écrites (19 en 2021).

Pour l'ensemble des PERP de l'assureur CARDIF (vision globale) 536 réclamations orales sont répertoriées au 30/09/2022 (1710 il y a un an) pour 128 réclamations écrites (286 il y a un an). CARDIF considère que ce progrès est également lié à l'amélioration des processus de traitement.

Pour mémoire, les réclamations écrites et orales mettent en exergue les délais de traitement et les 3/4 des réclamations écrites concernent la vie des contrats. La discordance des réponses entre différents interlocuteurs est soulignée lors des interventions orales.

### **Versements reçus et frais pratiqués**

A fin septembre le montant des versements nets effectués en 2022 s'élève à **3,6 M€**. Le montant des frais prélevés sur ces versements a été conforme à ce qui est prévu aux Conditions Générales du contrat.

## **Gestion Financière**

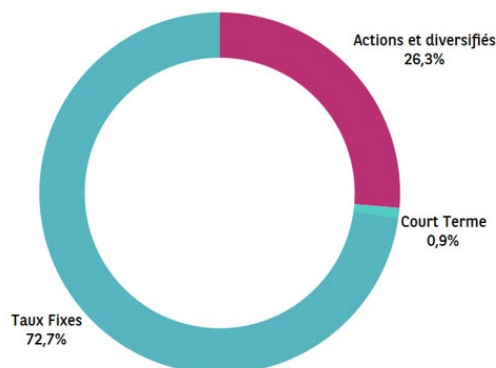
### **1) Le fonds Euro cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 30/09/2022**

- A fin septembre 2022, la valeur boursière du fonds s'élève à 143 M€ contre 199 M€ en septembre 2021, soit une chute de près de 30% qui s'explique par le double effet de l'attrition accélérée de ce fonds fermé depuis 2 ans et de la baisse des valeurs d'actifs enregistrée depuis le début de l'année 2022. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs en valeur de marché depuis la fin 2021 évolue en faveur de la poche Taux Fixe qui passe de 70 à 73 % accompagnée de la baisse de la poche Actions qui évolue autour de 20% (Actions + diversifiés sont à 26,3%). Le Court Terme reste stable à 1%. Il est par ailleurs constaté les 12 mois de la période une volatilité forte des sensibilités Actions mais aussi Taux du fait des vastes mouvements de marchés.
- L'analyse plus détaillée de l'exposition Obligataire (hors fonds) qui représente 72% du portefeuille total fait apparaître sur cette poche un investissement de 55% en « emprunts d'Etats » et 25% sur le secteur financier. Les Obligations du « secteur privé » correspondant à la recherche d'un meilleur rapport qualité/performance, ont souffert durant ces 9 premiers mois de 2022 des repositionnements vers les emprunts d'états.
- La qualité du portefeuille obligataire est au niveau « A+ » (« A » l'année dernière), reflétant une gestion avisée dans un contexte très animé.

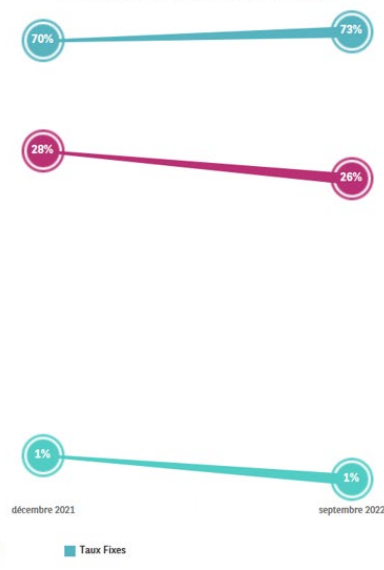
## Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 143M EUR

### Allocation d'actifs



### Evolution de la structure d'actifs



## 2) Principales unités de compte utilisées

Les 10 unités de comptes les plus souscrites (sur plus de 900), représentent **24%** de l'encours UC total au 30 septembre 2022. L'Unité de compte EUROSE dont l'encours est le plus important représente comme l'année dernière à elle seule 3,6% du total de l'encours des U.C. Les 10 principales UC utilisées :

|                                     |            |      |
|-------------------------------------|------------|------|
| EUROSE 0.96% PERP                   | 5325633,41 | 3,7% |
| CARMIGNAC INVESTISSEMENT 0.96% PERP | 3995875,89 | 2,8% |
| CARMIGNAC PATRIMOINE 0.96% PERP     | 3847136,47 | 2,7% |
| BNPP AQUA CL PERP 0.96%             | 3649874,16 | 2,5% |
| BNPP VAL FRANCAISE ISR C 0.96% PERP | 3008800,24 | 2,1% |
| FID TAR 2030 EU FD A 0.96% PERP     | 2991734,74 | 2,1% |
| BNPP ACT RDT 0.96% PERP             | 2939558,11 | 2,0% |
| H2O MULTIBONDS FCP R 0.96% PERP     | 2884321,16 | 2,0% |
| CAMGEST AVENIR INV O 0.96% PERP     | 2860647,24 | 2,0% |
| COMGEST MDE C 0.96% PERP            | 2718476,88 | 1,9% |

En ce qui concerne la problématique des Unités de Compte référencées sur des OPCVM H2O, l'UFEP, en concertation avec l'assureur, continue à suivre attentivement les mesures mises en œuvre pour protéger les intérêts de ses adhérents.

o o O o o